

Claude Torracinta

Le journaliste retrace l'histoire d'une petite juive qui en 1943 avait cru trouver l'asile en Suisse. Elle fut refoulée et mourut à Auschwitz. Par la faute de fonctionnaires genevois rigides ou antisémites

PROFIL

1934 Naissance le 11 novembre au Havre.

1969 Création de «Temps présent».

2002 Réalisation du film «Mémoires de la frontière».

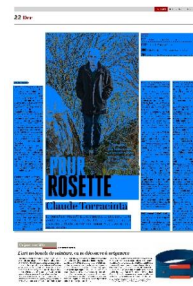
2016 Publication de «Rosette, pour l'exemple» chez Slatkine.

CHRISTIAN LECOMTE

Il nous emmène à travers la campagne. Route de Soral précisément, tout près de chez lui. Le Jura derrière, parsemé du blanc des neiges. Le Salève devant, abrupt. «Difficile d'imaginer qu'ici dans les années 1940 il y avait un mur de barbelés et des soldats allemands qui tentaient d'arrêter ceux qui fuyaient la barbarie nazie», dit-il.

Claude Torracinta randonne souvent par ces contrées entre Suisse et France, un pied parfois en Haute-Savoie, l'autre à Genève. Par un hasard assez étonnant, c'est en empruntant «dans la nuit et l'effroi» ces mêmes chemins que Rosette a franchi la frontière le 24 septembre 1943. «Sans doute par là», montre Claude du bras. Ensuite des douaniers l'ont conduite au poste de douane de la Feuillée (le bâtiment existe toujours) puis au centre d'accueil des Croupettes.

Rosette Wolczak, petite juive de 15 ans, se croit sauvée. Mais elle sera refoulée trois semaines plus tard, arrêtée par les Allemands sitôt la frontière franchie, envoyée



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'021
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 22
Surface: 96'011 mm²

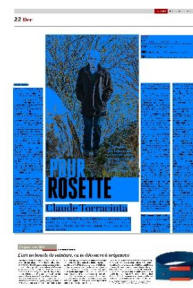
au camp de Drancy, déportée à Auschwitz le 20 novembre avec le convoi 62, elle y sera gazée dès son arrivée le 23 novembre 1943. «Par la faute de fonctionnaires suisses ou très rigides ou ouvertement antisémites», juge Claude Torracinta.

«Redonner vie à l'enfant»

Le journaliste vient de publier un récit, *Rosette*, pour l'exemple, afin, dit-il, «de redonner vie à l'enfant», mais aussi tenter de comprendre la décision arbitraire prise par les autorités genevoises de l'époque. En 2002, il avait réalisé avec Bernard Romy le documentaire *Mémoires de la frontière*, qui traitait déjà de l'attitude de Genève vis-à-vis de ceux qui cherchaient l'asile en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. «J'avais à l'époque lu beaucoup de témoignages. Je suis allé en Allemagne pour me documenter, en Israël, au Mémorial de la Shoah à Paris. Mais l'histoire de Rosette m'a bouleversé. Je voulais écrire sur cette tragédie et la part de responsabilité de mon pays même si celui-ci a été de manière générale accueillant envers les

personnes persécutées pendant cette période noire. Mais des choses très troubles se sont passées.»

Grand reporter dans ses jeunes années, journaliste d'enquête (il a créé *Temps présent* en avril 1969), Claude Torracinta reprend calepin, stylo, avion et rencontre Nathan dans un kibboutz israélien. Nathan qui a 81 ans (le même âge que Claude) est le frère de Rosette. Il a survécu à l'Holocauste, tout comme ses parents. «Nathan m'a dit combien ses parents se sont sentis toute leur vie coupables de la mort de leur fille, car c'est eux qui l'avaient envoyée trouver refuge à Genève où habitait un cousin de la famille», explique Claude Torracinta.



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'021
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 22
Surface: 96'011 mm²

En novembre 1944, les Wolczak, qui se cachaient en Isère, regagnent Paris libéré, où ils habitaient avant-guerre. Ils pensent que Rosette est à Genève. Ils contactent le cousin, qui leur dit ne l'avoir jamais vue. Puis le Comité de recherche des enfants sans adresse, sans résultat. Le 18 juillet 1945, ils apprennent enfin son refoulement de la Suisse et sa mort dans une chambre à gaz.

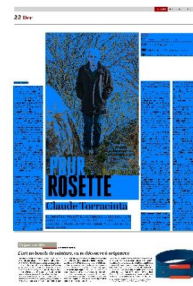
Retour en 1943. Principale porte d'entrée, Genève a vu passer 42% des réfugiés juifs accueillis en Suisse. Pour beaucoup d'entre eux, la survie passe par le franchissement de la frontière mais beaucoup seront renvoyés, car une directive fédérale de 1942 stipulait que «les Juifs français doivent être refoulés sans exception étant donné qu'ils ne courent pas de danger dans leur pays, sauf les personnes non accompagnées de moins de 16 ans». Rosette a 15 ans, elle peut passer. Des filières d'enfants venant de Lyon, Marseille, Paris sont organisées. Ils sont regroupés à Aix-les-Bains ou Annecy et rejoignent par petits groupes les frontières de Douvaine ou Saint-Julien-en-Genève.

Refoulement disciplinaire

«Pour le malheur de Rosette, elle a eu affaire à Daniel Odier, un officier de police responsable à Genève de la politique d'asile de Berne, un antisémite qui juge qu'une fois passée la frontière les réfugiés israéliens se croient en

pays conquis», relate Claude Torracinta. L'officier se met, par exemple, d'accord avec les Allemands sur le lieu de renvoi de juifs afin qu'ils soient arrêtés. Rosette sera victime d'un refoulement disciplinaire, ce qui signifiait déportation, car l'existence des camps de concentration se savait déjà.

Transférée au camp des Plan-



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'021
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 22
Surface: 96'011 mm²

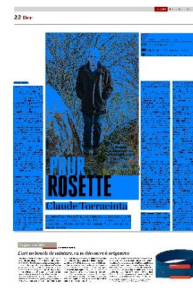
taporrêts, Rosette est «accusée» d'avoir eu des relations sexuelles avec un réfugié et de conduite indécente avec des soldats chargés de la garde du camp lors de la fête de Roch ha-Shana, le Nouvel An juif. Daniel Odier se dit scandalisé, parle de débauche, de perversité. «A aucun moment il n'a tenu compte de l'âge de Rosette, de sa solitude, de son sentiment d'abandon. Elle aurait dû être au pire menée dans une maison de correction car à l'époque la sexualité des adolescents était une chose taboue», dit Claude Torracinta. «Il faut faire un exemple, arriver à des sanctions contre des réfugiés qui ne méritent pas l'accueil que nous leur réservons», plaide Odier. Rosette est accompagnée à la frontière, pas de nouvelles d'elle pendant trois jours (où dort-elle, comment mange-t-elle, que fait-elle?), puis les Allemands l'arrêtent et l'emmènent à l'Hôtel Pax à Annemasse. Qu'advint-il de Daniel Odier? «Il a fini comme attaché de presse au Concours hippique de Genève», croit savoir Claude Torracinta.

Le destin tragique de Rosette Wolczak a évidemment des résonances au moment où une initiative pour le renvoi des étrangers criminels est soumise au peuple (le 28 février). «Je ne compare pas l'incomparable mais le côté automatique du renvoi, sans jugement, sans avocat, sans défense, la condamnation systématique rappellent les heures sombres», dit Claude Torracinta.

Ruth Dreifuss écrit dans sa préface que «le livre permet de réfléchir à l'attitude de notre pays face à celles et ceux en quête de protection contre les violences de la guerre». L'ancienne conseillère fédérale rappelle qu'une loi fédérale sur l'asile est entrée en vigueur en 1981, «laissant espérer que l'histoire de Rosette ne se reproduirait plus mais elle a été tant révisée qu'elle en est érodée». ■

Date: 28.01.2016

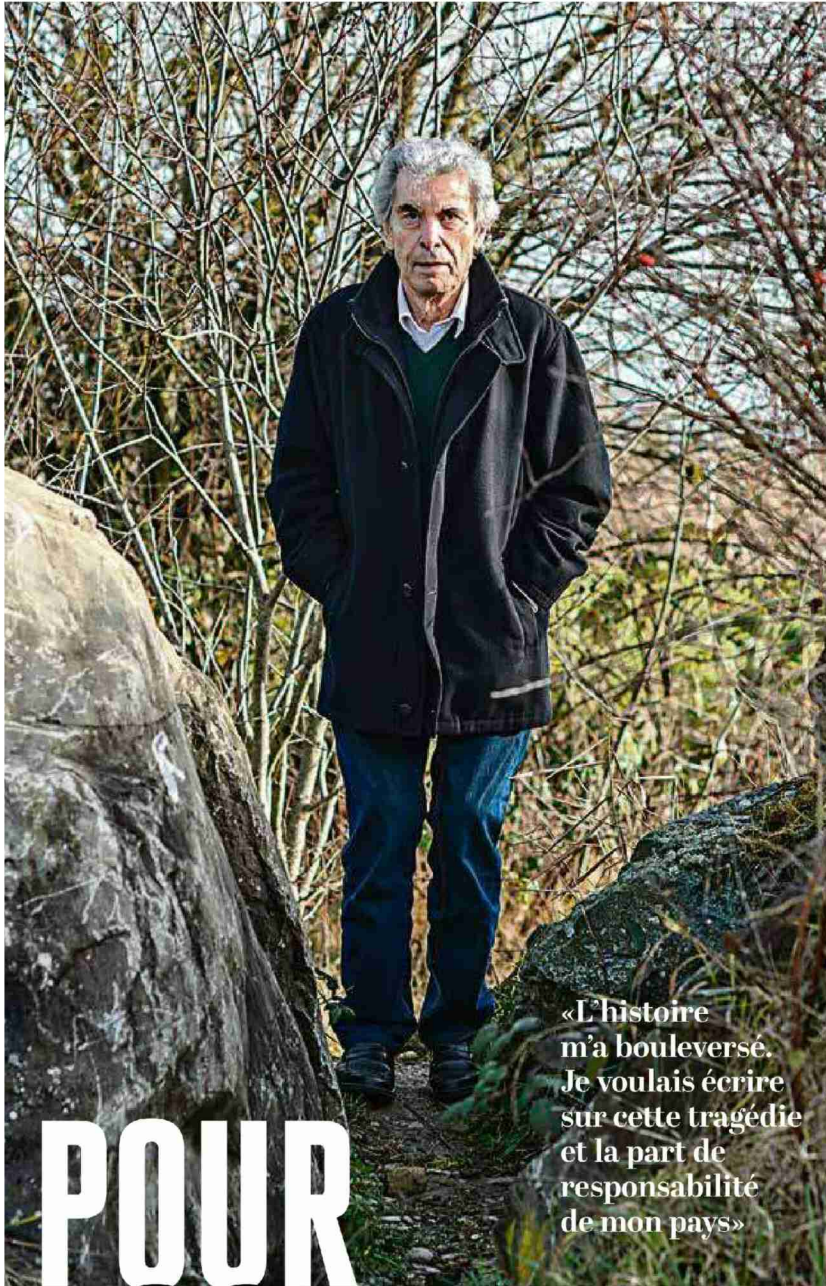
LE TEMPS



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'021
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 22
Surface: 96'011 mm²



«L'histoire
m'a bouleversé.
Je voulais écrire
sur cette tragédie
et la part de
responsabilité
de mon pays»

POUR ROSETTE